

Face au génocide. La Croix-Rouge et les Juifs de Hongrie 1941-1945 [Arieh Ben-Tov]

Autor(en): **Ackermann, Bruno**

Objekttyp: **BookReview**

Zeitschrift: **Schweizerische Zeitschrift für Geschichte = Revue suisse d'histoire = Rivista storica svizzera**

Band (Jahr): **49 (1999)**

Heft 3

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Pour le groupe, il est urgent dès lors d'élaborer un «ordre nouveau» de caractère révolutionnaire, un projet de transformation radicale incluant des finalités nouvelles, de nouveaux principes méthodologiques et philosophiques qui débouchent sur de nouvelles orientations en matière d'organisation sociale. Les institutions politiques et économiques à créer seront fédéralistes, construites selon différents niveaux d'organisation qui vont de la commune vers la région et l'Europe. Dans le contexte des années trente, ce projet révolutionnaire représente une rupture radicale, mais celle-ci ne saurait être considérée comme une révolte brutale et sanglante. Il se démarque ainsi de toutes les expériences totalitaires en cours, communisme, fascisme, nazisme, que les membres de l'O.N. qualifient de «pseudo-révolutions» ou de «révolutions manquées» car aucune d'elles n'a rompu avec l'étatisme. Les principales caractéristiques de la Révolution fédéraliste tiennent au fait qu'elle doit dépasser la seule révolte, ensuite qu'elle établit un lien entre la pensée et l'action, la première l'emportant sur la seconde, ce qui la distingue de la simple agitation révolutionnaire, enfin qu'elle est non définitive, permanente.

Nombre de manifestations du temps présent indiquent que l'entre-deux-guerres ressemble en bien des points à notre fin de siècle: chômage, «affaires», corruption, classe politique discréditée, méfaits de la bureaucratie, inefficacité du parlementarisme, bref, incapacité de nos sociétés occidentales à trouver des solutions adéquates aux problèmes de l'heure. La relecture de *L'Ordre nouveau* arrive à point nommé. D'une part parce que les textes de doctrine publiés voici plus d'un demi siècle éclairent d'un jour nouveau le temps passé tout autant que l'actualité présente, d'autre part parce qu'ils constituent d'utiles outils de réflexion pour l'avenir. Un tel héritage intellectuel ne se récusé pas: il se médite et se discute. Deux hommes, Denis de Rougemont et Alexandre Marc, avaient essayé de sauvegarder des années durant ce qui fut leur œuvre intellectuelle, leur doctrine de combat dans une Europe en proie au totalitarisme. Au même titre qu'*Esprit*, *L'Ordre Nouveau* participe de la défense de la personne humaine, libre et responsable. Ces volumes sont enrichis d'une introduction émouvante d'Alexandre Marc, d'une remarquable préface de Marc Heim consacrée à l'actualité de l'Ordre Nouveau et qui retrace avec intelligence et brio les lignes forces de la doctrine du groupe, le tout augmenté de plusieurs index d'une extrême précision – articles, auteurs, noms, notions, ce dernier comportant près de quatre cents items. Ils constituent un incomparable instrument de travail pour ceux qui veulent tenter de comprendre, textes à l'appui, écrits dans l'urgence et la dramatique des événements, l'histoire intellectuelle de l'entre-deux-guerres.

Bruno Ackermann, Lausanne

Arieh Ben-Tov: Face au génocide. La Croix-Rouge et les Juifs de Hongrie 1941–1945. Lausanne, Payot, 1997, 232 p. (Trad. française de **Facing the Holocaust in Budapest: The International Committee of the Red Cross and the Jews in Hungary, 1943–1945.** Genève, Institut Henry-Dunant / Dordrecht, M. Nijhoff Publishers, 1988).

L'ouvrage d'Arieh Ben-Tov, auteur d'origine polonaise, actif dès sa jeunesse dans le Mouvement sioniste de son pays, rescapé d'Auschwitz, puis avocat israélien, retrace le destin tragique et insolite de la communauté juive hongroise, la plus importante communauté au sein des minorités juives nationales en Europe, après celle de Pologne. Sa recherche s'inscrit également dans une lecture critique de l'action menée par le CICR au cours de la Seconde Guerre mondiale, et précède de peu la

publication de l'étude Jean-Claude Favez, *Une mission impossible? Le CICR, les déportations et les camps de concentration nazis* (1989). Après la monumentale étude de Raul Hilberg, *La destruction des juifs d'Europe* (1988) et celle, magistrale, consacrée à la Hongrie, de Randolph Braham, *The Politics of Genocide, the Holocaust in Hungary* (1981), l'essentiel semblait avoir été dit. Il manquait cependant le lien. C'est tout l'intérêt de l'ouvrage de Ben-Tov, livre qui est d'abord paru en anglais, puis en allemand, en hébreu et en hongrois, et qui trouve dans sa traduction française une version achevée depuis la mort de son auteur en 1996.

Hilberg avait noté déjà le sort insolite de la communauté juive de Hongrie, le seul pays où les Juifs réussirent à survivre jusque vers la fin de la guerre, le seul aussi où «la solution finale» fut mise à exécution au moment où la défaite de l'Allemagne nazie était avérée. En Hongrie, ainsi que le rappelle l'auteur, la question juive est ancienne – François Fetjtö en a retracé l'histoire millénaire dans un ouvrage récent, *Hongrois et Juifs* (1997) – et en tous les cas antérieure au régime contre-révolutionnaire et antisémite mis en place par l'amiral Horthy dès les années 20. La responsabilité de la noblesse et de l'aristocratie terrienne et de la paysannerie, qui porte la marque d'une réelle influence réactionnaire de l'Eglise, mais également du prolétariat hongrois, dans la montée de l'antisémitisme a permis au régime de Horthy de déployer au sein de la population un sentiment anti-juif et de radicaliser l'hostilité envers une communauté juive davantage tournée vers le progrès et la modernité. Sur le plan politique, le rapprochement de la Hongrie avec l'Allemagne soumit le pays aux dogmes de l'idéologie nazie et l'obligea à entrer en guerre aux côtés du III^e Reich contre la Yougoslavie et la Russie. Si la Hongrie, pays satellite du Reich, vécut une souveraineté relative jusqu'en 1944, date de l'occupation du pays par les nazis, le sort de la communauté juive de Hongrie n'en fut pas moins tragique. Dès les années 20 en effet, la communauté juive fut marginalisée: elle est devenue le bouc émissaire du mécontentement populaire dans un pays en proie à une instabilité économique et sociale durable. En 1938, c'est le tournant; les premières lois ouvertement antisémites et raciales sont votées par le Parlement. Les Juifs sont évincés de toute situation importante de la vie nationale, et leur participation à la vie économique est considérablement réduite. Dès 1941, leur sort est virtuellement scellé.

C'est dans ce contexte particulier d'aggravation dramatique des relations entre la communauté juive et le pouvoir hongrois qu'intervient le CICR en juin 1941, intervention marquée d'abord par la prudence et conforme aux missions traditionnelles de l'institution. La raison invoquée pour justifier cette retenue était claire: la Hongrie étant un allié de l'Allemagne, le CICR ne pouvait intervenir directement en Hongrie en l'absence de bases juridiques. Et ce n'est pas faute d'avoir essayé, une fois au moins en 1941, d'alerter les autorités du Reich qui refusèrent toute requête concernant les déportés, juifs notamment. La position du CICR, d'autres travaux l'ont déjà montré, est difficile: l'institution, qui dès fin 1942 est au courant de la volonté de Hitler d'exterminer le peuple juif, est confrontée au dilemme d'une intervention publique et officielle pour défendre le sort des Juifs et la préservation de son rôle d'intermédiaire neutre entre les belligérants. Bien que les institutions juives, le Congrès juif mondial notamment, aient tenté de persuader le CICR d'adopter une attitude plus ferme à l'égard de l'Allemagne, le CICR campa sur sa position, légaliste, conservatrice du droit humanitaire existant. La controverse est connue, et le livre de Ben-Tov cite des documents intéressants à cet égard, qui renforcent l'idée d'un dialogue difficile entre le CICR et le Congrès juif mondial.

L'idée d'envoyer une mission exploratoire fit cependant son chemin dès juillet 1942, surtout après la requête insistante et désespérée de la représentante de la Croix-Rouge hongroise, ajoutée aux pressions exercées par le Congrès juif mondial et l'Agence juive. La mission d'Edouard Chapuisat, membre du comité, et David de Traz, membre du Secrétariat, portait essentiellement sur la situation des internés civils et militaires. Dans leur rapport, le sort des Juifs n'est pas réellement privilégié, et ceci d'autant plus qu'en cette période 1941-1942, ceux-ci étaient encore relativement «bien traités», bien que certains «avaient été emmenés hors des villes pour travailler». Dès avril 1943 cependant, Hitler accentue ses pressions sur Horthy, qui, malgré son antisémitisme avoué, est apparemment horrifié par la «solution finale». Grâce à l'attitude bienveillante du Premier ministre hongrois Kallay à l'égard de la communauté juive et du CICR, un délégué permanent, en la personne de Jean de Bavier, s'installe à Budapest dès octobre 1943. De façon insistante et sur la base d'observations et de témoignages directs, de Bavier alerte le CICR de la tournure dramatique des événements, espérant que le comité transmettrait ses informations aux milieux juifs du monde libre et aux organismes publics afin de réveiller leur conscience. Le CICR resta cependant enfoncé dans ses réactions bureaucratiques, observant une attitude de stricte neutralité et partageant, par la voix de son président Max Huber, les mêmes vues que le gouvernement helvétique de l'époque, soucieux quant à lui, de sauvegarder les avantages économiques qui résultent de son entente avec l'Allemagne hitlérienne.

Sans doute le livre de Ben-Tov nous permet-il de percevoir mieux aujourd'hui le rôle joué par le CICR au travers de l'action de son premier délégué. D'un côté un homme, intègre, responsable, animé par le sens du devoir, conscient au plus haut point de la tragédie qui se nouait en Hongrie; de l'autre, le CICR, institution silencieuse, formaliste à souhait, figée dans sa mission traditionnelle de secours aux prisonniers de guerre. L'occupation allemande dès mars 1944 et le renversement de Horthy annoncent l'exécution stricte par les nazis de leur plan d'extermination des Juifs de Hongrie. Les cris d'alarme de Jean de Bavier en faveur de la communauté juive hongroise restent sans effet à Genève et sa mission est brusquement interrompue par le CICR, qui jugeait l'attitude de son délégué par trop active en faveur des Juifs persécutés. Son successeur à Budapest, Friedrich Born, est chargé d'évaluer les besoins des Juifs, étant entendu que sa mission première est la visite des camps de prisonniers et d'internés civils, bien qu'il soit autorisé à prendre des initiatives humanitaires dans le cadre seul des activités traditionnelles du CICR. Les déportations commencent le mois suivant l'installation de Born qui, malgré tous ses efforts, ne parviendra à inverser le cours des événements. Les «rapports d'Auschwitz», témoignages d'évadés juifs sur la pratique de l'extermination dans les camps et sur les préparatifs visant à l'annihilation des Juifs de Hongrie, provoquent un revirement de la situation. La pression de l'opinion publique, de personnalités en vue tant en Suisse que de par le monde, des gouvernements alliés et des organisations juives contraint le CICR à sortir de sa réserve traditionnelle et le place devant ses responsabilités. Dès juillet 1944, le CICR prend donc position clairement et ouvertement face aux persécutions des Juifs de Hongrie. Le semblant d'espoir qui naît au cours de l'été 1944, à la suite notamment des déclarations du gouvernement hongrois, lors même qu'elles furent contradictoires, sur l'arrêt total des déportations et l'émigration possible de certaines catégories de Juifs, est de courte durée, vu la confusion politique qui règne en Hongrie. Le Régent Horthy tente en effet de recouvrer la souveraineté du pays tout en essayant de limiter les

tensions avec l'Allemagne. Il reste que le CICR n'est pas toujours bien informé du sort des Juifs en Hongrie, contraint à chaque fois de vérifier les faits terribles qui lui sont rapportés. La Conférence intergouvernementale pour les réfugiés de Londres d'août 1944 enjoint le CICR d'intervenir publiquement pour tenter de sauver les Juifs encore vivants. Le temps du silence est alors révolu et le CICR a pris la mesure de ses responsabilités, mais, selon Ben-Tov, le contraste demeure saisissant entre «la manière doctrinaire et légaliste dont Genève aborde la situation des Juifs de Hongrie, et la réalité terrifiante» que doivent affronter les Juifs. Le coup d'Etat d'octobre 1944 et la prise du pouvoir par les fascistes ne feront qu'accroître les difficultés de la délégation du CICR à sauver les Juifs, qui sont dès lors l'objet des pires violences. Dans cette tragédie, l'action menée par Friedrich Born est à l'honneur du CICR. Distingué en 1987 à titre posthume de «Juste parmi les Nations», Born avait pris des initiatives qui outrepassaient largement les limites fixées par le CICR, protestant de manière systématique à chaque nouveau décret antisémite, intervenant sans relâche auprès des autorités hongroises, déversant notes et rapports alarmants sur le bureau de Genève, délivrant lettres de protection, créant enfin des foyers d'enfants juifs placés sous sa protection, des efforts qui se révélèrent payants. A l'arrivée des Russes en Hongrie dès la fin 1944, Born devient *persona non grata* en Hongrie et doit quitter le pays.

De l'étude d'Arieh Ben-Tov il ressort des éléments extrêmement pertinents quant à l'attitude et l'action du CICR en Hongrie durant la Seconde Guerre. Le jugement est sévère, puisqu'il repose sur la thèse que le CICR, loin d'être ignorant de la tragédie des Juifs de Hongrie, a tardé, trop tardé à s'écarter de sa doctrine traditionnelle de non-ingérence dans les affaires intérieures d'un Etat, et donc que la politique humanitaire du CICR, enfermée dans un «juridisme inefficace» aurait pu être plus courageuse. Seule la volonté d'un homme, Friedrich Born, a permis de sauver l'honneur de l'institution toute entière. Reposant sur de nombreuses sources d'archives, celles du CICR, du Ministère des Affaires étrangères allemand et du Congrès juifs mondial notamment, cette étude avait suscité lors de sa première publication des réserves du CICR, qui exprimait pour sa part, sur plusieurs points – l'action du CICR et les motivations de ses membres notamment – une interprétation différente de celle de l'auteur. Des travaux ultérieurs ne font cependant que corroborer la justesse et la pertinence des réflexions de Ben-Tov.

Bruno Ackermann, Saint-Légier-La Chiésaz

Michael A. Hartenstein: **Die Oder-Neisse-Linie. Geschichte der Aufrichtung und Anerkennung einer problematischen Grenze.** Egelsbach b. Frankfurt a.M., Hänssel-Hohenhausen, 1997. 163 S.

In dieser handlichen Darstellung erfährt der Leser auf wenigen Seiten (120 S. Text) das Wesentliche zur Entstehung der heutigen Grenze zwischen Polen und Deutschland. In einem ersten Teil wird die Vorgeschichte und die eigentliche Entstehung der Grenze an Oder und Lausitzer-Neisse dargestellt, während im zweiten Teil über die Grenze bis zur deutschen Wiedervereinigung referiert wird.

Das Problem dieser Grenze tauchte in dem Moment auf, als Polen 1939 von Deutschland und der UdSSR überfallen worden war und sich in Paris, später London, eine polnische Exilregierung etabliert hatte. Die von General Sikorski geleitete Regierung forderte aus sicherheitspolitischen Gründen Ostpreussen und Danzig, in späteren Forderungen kamen Hinterpommern und Schlesien dazu, mit